

Avis de constitution

SOCIETE « NEXTERA ÉNERGIE CI »

Siège ABIDJAN, BINGERVILLE CITE LAURIE 20 NON
LOIN DU RESTAURANT EDEN PARQ., Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/01/2026, et enregistrés le 21/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NEXTERA ÉNERGIE CI »

Objet :

- Btp,
- Travaux d'électricité haute,
- Moyenne et basse tension,
- Fourniture de matériels informatique et bureautiques,
- Logistique, - Import-Export,
- Commerce général.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, BINGERVILLE CITE LAURIE 20 NON LOIN DU RESTAURANT EDEN PARQ., Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M YAO SOUAGA THOMAS (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2026-B13-01207 du 28/01/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe n°06128/GTCA/RC/2026 du 28/01/2026

